



**MAIRIE
DE
SÉMALENS**

2, rue les Promenades
81570 SÉMALENS

☎ 05.63.71.74.43

mairie@semalens.fr

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 22/05/2023

- 1- Délibération modification du RIFSEEP, **validée**
- 2- Délibération décision modificative subvention Cinécran 2023, **validée**
- 3- Délibération demande aide centre Hospitalier ALBI (Cellule Urgence Médico-psychologique du Tarn), **validée**
- 4- Délibération choix entreprise relevage tombes cimetière, **validée**
- 5- Délibération demande de subvention pour publication du Petit Prince de Saint-Exupéry en occitan, **validée**
- 6- Délibération assistance à maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation et mise en séparatif des réseaux EU/EP/AEP de la Rue du Théron, **validée**
- 7- Délibération assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Rue du Théron (hors réseau EU/EP/AEP), **validée**
- 8- Délibération ouverture programme investissement Budget Communal « Travaux aménagement Rue du Théron (hors réseaux EU/EP/AEP) » et transfert de somme, **validée**
- 9- Délibération demande de subvention exceptionnelle association AAPPMA, **validée**
- 10- **AJOUTÉE** Délibération rectificative acquisition euro symbolique parcelle B 2094, **validée**

Le 24 mai 2023

Annette VEITH,
Maire



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance